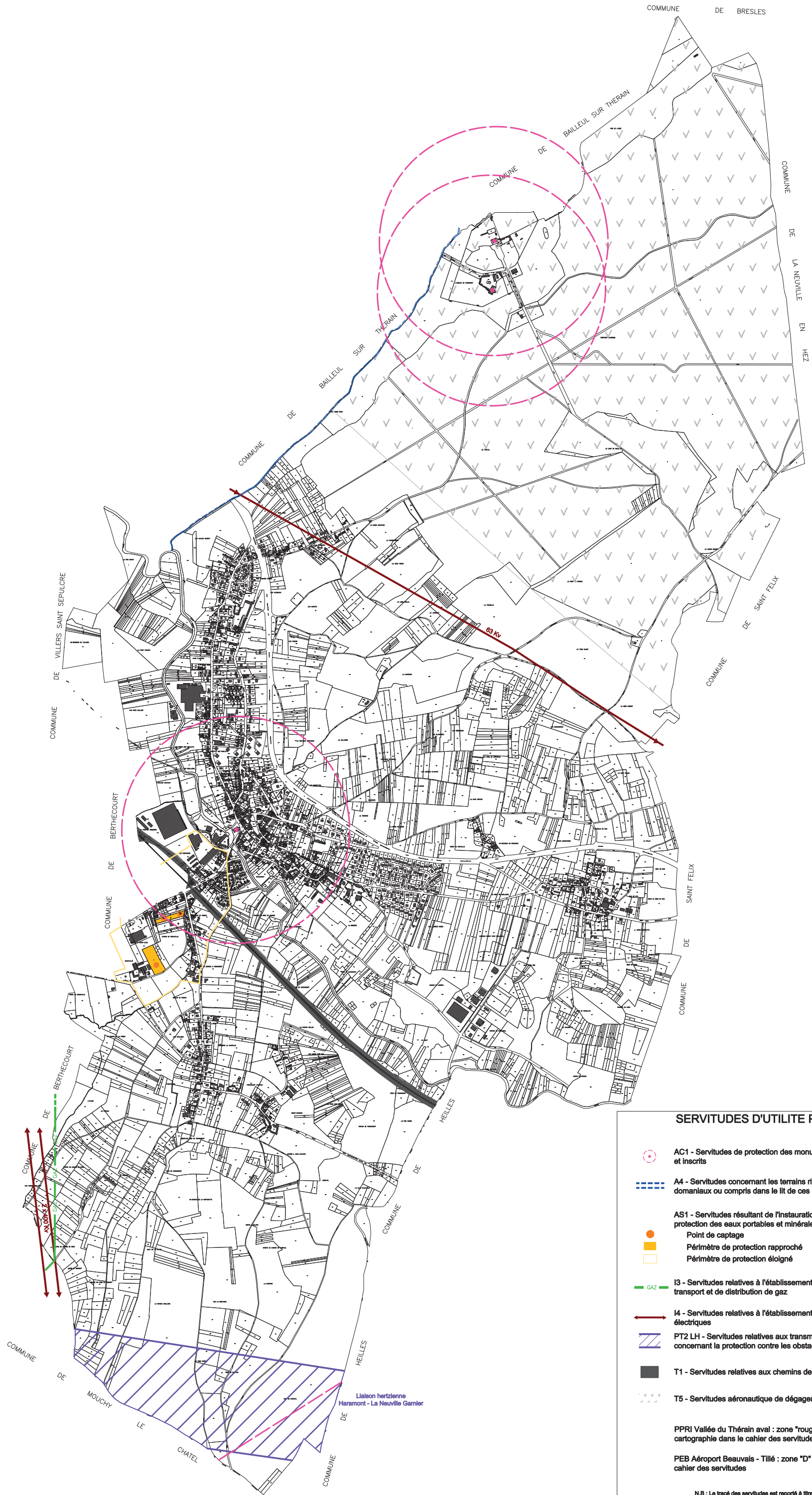




SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits
 - A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans le lit de ces cours d'eau
 - AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux portables et minérales
 - Point de captage
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
 - I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PT2 LH - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles
 - T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
 - T5 - Servitudes aéronautique de dégagement
- PPRI Vallée du Thérain aval : zone "rouge" et "bleu" : voir cartographie dans le cahier des servitudes
- PEB Aéroport Beauvais - Tillé : zone "D" : voir cartographie dans le cahier des servitudes

N.B : Le tracé des servitudes est reporté à titre indicatif